



Planification

DELIBERATION N°DELIB2019_169
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019

Extrait du registre des délibérations

Objet : Approbation du programme des équipements publics de la ZAC DIVERCITE

Nombre de conseillers en exercice : 66

Présents :

ALLARDIN Yves, AUGIER Cédric, BALLY Jean-Luc, BARBIERI Jérôme, BESSON Roland, BLACHOT-MINASSIAN Fabienne, BOULANGER Evelyne, BOURGEAT Bernadette, BRET Jean-Paul, CAILLY Jean, CARRON Denis, CATTIN Bruno, CHENE Marie-Ange, CHOLAT Patrick, CUDET Michel, DEVEAUX Monique, DHERBEYS Jean-Yves, FAVIER Anne, FAVRE Ghislaine, FERRAND Laure, FERRATO Adriano, GATTAZ Bruno, GAUJOUR Jean-François, GODARD Laurent, GOUT Jean-Paul, GRAMBIN Roland, GUILLAUD-BATAILLE Bruno, GUILMEAU Guy, GUTTIN Christian, GUTTIN Christine, JEAN Marie-Elisabeth, LAURENT Brigitte, LEVEQUE Jean-Christophe, LOCONTE Jean-Pierre, MAZZILLI Rosanna, MOLLIERE Denis, MOREAU Anthony, MOTTE Alyne, NOGUER Serge, PARREL Dominique, PELLAT Xavier, PENET Jean-Yves, PERRIN Noëlle, POLAT Julien, PRESUMEY Franck, REMOND Luc, REY Claude, ROSTAING-PUISSANT Michel, ROULET Jean-Pierre, SIMONET Gérard, SOUBEYROUX Jean-Louis

Pouvoirs :

BALLY Cécile donne pouvoir à PARREL Dominique, BUCCI Marie-Laure donne pouvoir à PRESUMEY Franck, COLOMBIN Marcel donne pouvoir à MOLLIERE Denis, DURAND Pierre donne pouvoir à POLAT Julien, GAL André donne pouvoir à ALLARDIN Yves, GERIN Anne donne pouvoir à REMOND Luc, GOY Olivier donne pouvoir à SOUBEYROUX Jean-Louis, HUMEAU Cécile donne pouvoir à CHOLAT Patrick, JULIEN Gilles donne pouvoir à MOREAU Anthony, RIVIERE Virginie donne pouvoir à LEVEQUE Jean-Christophe, ZAMBON Dolorès donne pouvoir à MOTTE Alyne

Absents ou excusés :

CHARLETY Nicolas, DE JAHAM Mickaël, FORTE Jessica, PHILIP René

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Denis CARRON

Rapporteur : Anthony MOREAU, Vice-président à l'aménagement urbain et opérationnel

Le rapporteur expose :

Le dossier de réalisation de la ZAC DiverCité ayant été approuvé, le programme des équipements a été établi et doit également être approuvé conformément aux dispositions de l'article R311-8 du Code de l'Urbanisme.

Le programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC DiverCité comprend d'une part des équipements d'infrastructures constitués d'espaces publics et de réseaux, et d'autre part des équipements de superstructure.

1) Equipements d'infrastructure

Les voiries :

Les voiries seront réaménagées ou créées en incluant notamment des trottoirs confortables, des places de stationnement, des aménagements cycles et un traitement paysager.

Les voies suivantes sont concernées :

- Élargissement et réaménagement du boulevard Franklin Roosevelt,
- Création d'une voie nouvelle dite « voie paysagère », sur la partie est de la ZAC,
- Réaménagement la rue Clément Chamarier,
- Réaménagement d'une portion de la rue Alban Fagot,
- Réaménagement de la rue Denantes Bonvallet,
- Réaménagement d'une portion du Bd Denfert Rochereau,
- Reprise de l'avenue François Mitterrand,
- Réaménagement d'une portion de la rue Mainssieux.

Les espaces paysagers

Afin de donner davantage de place à la nature en ville et de limiter les îlots de chaleur urbains, des espaces paysagers seront créés ou aménagés :

- Aménagement d'une place paysagère,
- Création d'une placette Mainssieux – Morge,
- Création d'un square au Sud de la ZAC,
- Création d'un square au Nord de la ZAC,
- Création d'un mail piéton paysager depuis la voie nouvelle en direction du pôle multimodal .

Les réseaux

Les travaux de réseaux nécessaires au renouvellement urbain et à l'équipement de la zone sont les suivants :

- Eaux usées,
- Eau potable,
- Eaux pluviales
- Gaz,
- Electricité,
- Télécom,
- Fourreaux pour la vidéo-protection,
- Installations de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers, sous la forme de colonnes enterrées.

2) Equipements de superstructure

Le programme des équipements publics comporte également la participation à la réalisation d'un équipement d'accueil petite enfance qui devrait être réalisé et géré par la Ville de Voiron. Cet équipement sera dimensionné afin de répondre pour un tiers, aux besoins de la ZAC DiverCité, pour un tiers, aux besoins de la ZAC Rossignol-République et pour le dernier tiers, aux autres quartiers de la ville. La localisation de cet équipement n'est pas encore déterminée (Rossignol, DiverCité ou autre quartier).

3) Montant du programme des équipements publics

Le montant total du programme des équipements publics s'élève à 7,501 K€ HT et se décompose comme suit :

PROJET DE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS D'INFRASTRUCTURE				
	<i>Coût travaux HT en K euros</i>	<i>Part correspondant aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier sur la zone</i>	<i>Maître ouvrage</i>	<i>Propriétaire futur</i>
Travaux sur les réseaux humides (eaux usées, eaux pluviales et eau potable)				
Ensemble de la ZAC	837	100 %	CAPV	CAPV sauf Ville pour eaux pluviales jusqu'au 31/12/19
Travaux sur les réseaux secs (gaz, telecom, électricité)				
Ensemble de la ZAC	290	100 %	CAPV	Concessionnaires et CAPV
Travaux sur le réseau de vidéo-protection				
Ensemble de la ZAC	145	50 %	CAPV	Ville de Voiron
Travaux pour la collecte des déchets (génie civil et colonnes)				
Ensemble de la ZAC	266	100 %	CAPV	CAPV
Travaux de surface sur les voiries (y compris éclairage public)				
1- Boulevard Franklin Roosevelt	2.271	40 %	CAPV	Ville de Voiron
2- Voie nouvelle – voie paysagère	1.053	100 %	CAPV	Ville de Voiron
3- Rue Clément Chamarier	173	50 %		
4- Rue Alban Fagot (trottoir sud)	30	100 %	CAPV	Ville de Voiron
5- Rue Denantes Bonvallet	159	50 %	CAPV	Ville de Voiron
6- Bd Denfert Rochereau (trottoir Nord)	335	100 %	CAPV	Ville de Voiron
7- Avenue François Mitterrand (trottoir sud)	101	40 %	CAPV	Ville de Voiron
8- Rue Mainssieux	163	40 %	CAPV	Ville de Voiron
Travaux de surface sur les autres espaces publics (y compris éclairage public)				
9 – Place paysagère	500	40 %	CAPV	Ville de Voiron
10 – Placette Mainsieux - Morge	75	100 %	CAPV	Ville de Voiron
11 – Square sud	181	100 %	CAPV	Ville de Voiron
12 – Square nord	144	100 %	CAPV	Ville de Voiron
13 – Mail piéton paysager	312	100 %	CAPV	Ville de Voiron

PROJET DE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE SUPERSTRUCTURE				
	<i>Coût travaux HT en K euros</i>	<i>Part correspondant aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier sur la zone</i>	<i>Maître ouvrage</i>	<i>Propriétaire futur</i>

Équipement petite enfance 1.414 K€HT dont 33 % à charge de la ZAC soit 466 K€	466	100 %	Ville de Voiron	Ville de Voiron
--	-----	-------	-----------------	-----------------

MONTANT GLOBAL DU PEP	7.501 K € HT
------------------------------	---------------------

Les numéros renvoient au plan du PEP. Les montants correspondent aux coûts travaux hors taxes et hors honoraires, acquisitions foncière et provisions pour aléas.

Le programme des équipements publics de la ZAC DiverCité est joint en annexe de la présente.

Conformément à l'article R311-8 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal de Voiron, dans sa séance du 25 septembre 2019, a approuvé les éléments du programme des équipements publics et a donné son accord pour leur incorporation dans le patrimoine communal.

Avis de la Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Logement du 10 octobre 2019 : favorable.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC DiverCité.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'est réuni le mardi 19 novembre 2019 sous la présidence de Monsieur Jean Paul BRET, en suite de la convocation en date du 12/11/2019.

Considérant l'exposé du rapporteur,

<p>Vu :</p> <p>Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants</p> <p>L'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme</p> <p>Le dossier de Création de ZAC approuvé par le Conseil Communautaire le 29 octobre 2013</p> <p>La délibération de la Ville de Voiron du 25 septembre 2019, donnant son accord sur la réalisation des équipements relevant normalement de sa compétence et leur incorporation dans le patrimoine municipal,</p> <p>Le dossier de Réalisation de ZAC DiverCité soumis à l'approbation du Conseil Communautaire le 19 novembre 2019,</p> <p>Le Programme des Équipements Publics de ZAC joint en annexe, qui a été adressé aux conseillers avec la convocation du Conseil Communautaire du 19 novembre 2019,</p> <p>L'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire , Urbanisme et Logement en date du 10 octobre 2019.</p> <p style="text-align: center;">DÉLIBÉRÉ</p> <p>Approuve le programme des équipements publics de la ZAC DiverCité.</p> <p>La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et rendue publique par voie d'affichage en Mairie et au siège de la Communauté pendant une durée d'un mois. Mention de cet</p>
--

affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R311-9 du Code de l'Urbanisme. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 62 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a fait l'objet selon sa nature d'une publication le 27/11/2019 ou d'une notification et a été transmis à la Préfecture de l'Isère.

Fait à Voiron, le 21 novembre 2019

Jean-Paul BRET

Président



La présente délibération est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.